

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00758 Numéro SIREN : 510 658 834 Nom ou dénomination : A J C PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 311

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 138 PLACE DE LA NEUVILLE 60390 AUNEUIL Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 51065883400047 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, [31122022]	N-1 [31122021]
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
ACTIF IMMOBILISE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 166	474
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	93 189	64 509
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 301	2 301
TOTAL (II)		BJ	BK	95 354	67 284
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	150	150
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	RW		
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	131 930	146 552
	Autres créances (3)	BZ	CA	10 505	10 397
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	5 181	26 332
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 113	2 060
TOTAL (III)		CJ	CK	149 879	185 490
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	95 354	252 774
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières notées :	CP	2 301	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :

* D'après les indications figurant dans le bilan, les données sont certifiées conformes à l'original par la gérante
Dossier N° AJC 9 Euros
Compte annuel certifié conforme à l'original par la gérante

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...630.....)	DA	7 630	7 630
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	763	763
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	84 451	119 845
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(39 165)	(35 394)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	53 679	92 844
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 603	39 885
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	793	949
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 602	14 093
	Dettes fiscales et sociales	DY	94 459	102 455
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 780	2 548
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	140 236	159 930
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	193 916	252 774
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	140 237	159 930
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE** Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	473 344	FI		FI	473 344	530 675	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	473 344	FK		FI	473 344	530 675	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 734	2 954	
	Autres produits (1) (11)					FQ	329	161	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	475 406	533 790
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	154 430	179 478
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 245	4 652
	Salaires et traitements*						FY	273 341	269 456
	Charges sociales (10)						FZ	75 513	89 877
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA	22 506	24 217
			{ - dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	45	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	527 080	567 686
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(51 674)	(33 896)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	437	682
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	437	682
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(437)	(682)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(52 111)	(34 578)	

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									IIA	14 582	331	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									IIB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									IID	14 582	331	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									IIIE	895	1 146	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									IIIF	741		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									IIIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									IIII	1 636	1 146	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										IIH	12 946	(815)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IIJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										IIK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										IIIL	489 988	534 121	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										IIIM	529 153	569 514	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										IIIN	(39 165)	(35 394)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								IIIO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								IIHY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IIIG			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								IIIP	4 780	4 780	
		- Crédit bail immobilier								IIIQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IIH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IIJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IIK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IIIX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IIIC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								IID			
	(9)	Dont transferts de charges								IIA1	1 734	2 954	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								IIA5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								IIA3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								IIA4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								IIA6			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								IIA8				
	obligatoires								IIA9				
	dont cotisations Madelin								IIA7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe										1 636		14 582	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DECLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE													Néant		*															
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations																				
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste																	
										2			3																	
INCORP.	TOTAL I						CZ		D8		D9																			
	TOTAL II												KD		KE		KF													
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI																			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9								KJ		KK		KL													
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO																			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants		M2														KP		KQ		KR							
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants		M3		KS	3 276	KT		KU																	
		Installations générales, agencements aménagements divers *					KY	8 793							KW		KX													
		Matériel de transport *																	KY	132 109	KZ		LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique																							LB	2 172	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG																				
	Immobilisations corporelles en cours											LH		LI		LJ														
Avances et acomptes						LK		LL		LM																				
TOTAL III												LN	146 351	LO		LP														
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T																			
	Autres participations											8U		8V		8W														
	Autres titres immobilisés																		8P		8R		8S							
	Prêts et autres immobilisations financières																								8T	2 301	8U		8V	
	TOTAL IV																													
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	148 652	0H		0J																				
CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence														
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice																				
						1		2		3																				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CO		D0		D7																			
	TOTAL I												IO		LV		IX													
		Autres postes d'immobilisations incorporelles																												
		TOTAL II																												
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ																			
	Constructions	Sur sol propre											IQ		MA		MB		MC											
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF																			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions																			IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	1 110	MK	2 166	ML																			
		Inst. gales, agencts, aménagements divers											IU		MM		MN	8 793	MO											
			Matériel de transport																		IV		MP	7 162	MQ	124 948	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW										MS	989	MT	1 183	MU												
	Emballages récupérables et divers *		IX			MV		MW		MX																				
	Immobilisations corporelles en cours											MY		MZ		NA		NB												
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF																				
TOTAL III												IY		NG	9 261	NH	137 090	NI												
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W																			
	Autres participations											0X		0Y		0Z														
	Autres titres immobilisés																	0B			0C		0D							
	Prêts et autres immobilisations financières																								0E		0F	2 301	0G	
	TOTAL IV																													
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0L		0M	9 261	0N	139 391	0J																				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRENéant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	QP	QQ	QR

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et amén. const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. amén. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW - NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TFG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O4	O5
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TV	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	2 301	UV	2 301	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			VB	131 930		131 930				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	8 112		8 112				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 392		2 392				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	2 113		2 113				
	TOTAUX			VT	146 849	VU	146 849	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH	18 603		18 603					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 602		16 602						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 038		26 038						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	43 492		43 492						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	22 460		22 460					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 469		2 469						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	793		793						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 780		9 780						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	140 237	VZ	140 237						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE

Neant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés

Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non-coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

(81)

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé

DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises * (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

(81)

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WT

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058 B, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)

- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

WV

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WH

Régime des sociétés mères et des filiales *

WP

Produit net des actions et parts d'intérêts :

WW

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

XB

Measures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement *

XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)

K9

Entreprises nouvelles 44 sexies

I2

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)

I5

Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)

PA

Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)

OV

Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

IF

Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)

XC

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

PP

Zone de développement privilégié (art. 44 Septdecies)

PB

Z. de revitalisation rurale (art 44 quindecies)

PC

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)

XS

Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)

Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)

X9

Créance dégagée par le report en arrière du déficit

ZI

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

TOTAL II

XH

39 165

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables

bénéfice (I moins II)

XI

déficit (II moins I)

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XI

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

XO

39 246

Dossier N° AJC en Euros.

EXPERTIZIA

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	54 672
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	54 672
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	39 246
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	93 918

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	21 163
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	119 845	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(35 394)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	84 451						
TOTAL I			OF	84 451	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	84 451				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	52 415	83 675				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	5 208	800				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 922	7 557				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	89 886	87 446				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	154 430	179 478				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 177	1 224				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS			YZ	68	3 428				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 245	4 652				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers						YY	74 471	83 374				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	21 622	26 809				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						OB	273 762					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2055 N.O.I. pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	PEUGEOT 207 / CT-	2 500		2 124	376
	2	DARTY - ASPIRATEUR	541		176	365
	3	ROC ECLERC - 2 TA	800		800	
	4	BOUYGUES TELECOM	189		189	
	5	CB FORD TRANSIT T	256		256	
	6	GARAGE ERIC - BOI	4 406		4 406	
	7	MR BRICOLAGE-ASPI	569		569	
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(376)	(376)				
	2	(365)	(365)				
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(741)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintègre	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintègre	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE

Néant ☒ *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12,8 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
1		2	3		4	5	6
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE			Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						YP	9
dont apprentis						YF	
dont handicapés						YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	473 344
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT	
TOTAL 1						OX	473 344
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	329
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	
Subventions d'exploitation reçues						OF	
Variation positive des stocks						OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	1 734
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	14 582
TOTAL 2						OM	16 645
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)							
Achats						ON	80 538
Variation négative des stocks						OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	54 172
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	45
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	741
TOTAL 3						OJ	135 496
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	354 492
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	354 492
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case						EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	473 344	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY		0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX	
Période de référence				GY	01/01/2022	GZ 31/12/2022	
Date de cessation				HR			

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

5 1 0 6 5 8 8 3 4 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE

ADRESSE (voie)

138 PLACE DE LA NEUVILLE

CODE POSTAL

60390

VILLE

AUNEUIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

TESTAERT

Prénom(s)

ANGELIQUE

Nom marital

MARCHOU

% de détention

51.00

Nb de parts ou actions

51

Naissance :

Date

030982

N° Département

93

Commune

DRANCY

Pays

Adresse :

N°

15

Voie

ALLEE CHARLES BAUDELAIRE

Code postal

93420

Commune

VILLEPINTE

Pays

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

COFFLARD

Prénom(s)

HERMANA

Nom marital

% de détention

49.00

Nb de parts ou actions

49

Naissance :

Date

160362

N° Département

60

Commune

BEAUVAIS

Pays

Adresse :

N°

138

Voie

PLACE DE LA NEUVILLE

Code postal

60390

Commune

AUNEUIL

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

AJC PRESTATION
TRANSPORT FUNERAIRE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 630 EUROS
SIEGE SOCIAL : 138 PLACE DE LA NEUVILLE 60 390 AUNEUIL
RCS BEAUVAIS B 510 658 834

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt-trois,
le trente juin,
à 18 heures,

Les associés de AJC PRESTATION TRANSPORT FUNERAIRE, société à responsabilité limitée au capital de 7 630 Euros, divisé en 100 parts de 76.30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 138 Place de la Neuville 60 390 Auneuil sur la convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

-Madame COFFLARD Hermana titulaire de	49 parts
-Madame MARCHOU Angélique titulaire de	51 parts

TOTAL DES PARTS PRESENTES OU REPRESENTEES : 100 parts

Représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Madame COFFLARD Hermana, gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Ratification et fixation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux,
- Les pouvoirs des associés représentés,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce,
- Le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrit par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de E. 39 165, nous vous demandons d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte de report à nouveau soit E. 39 165.

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux associés, de la manière suivante :

Exercice clos	Distribution globale	Distribution éligible à abattement (40%)	Distribution non éligible à abattement (40%)
31/12/2021	Néant	Néant	Néant
31/12/2020	47 362	47 362	Néant
31/12/2019	Néant	Néant	Néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les fonctions de la gérance ont été rémunérées au cours de l'exercice écoulé pour un montant brut de E. 33 600.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

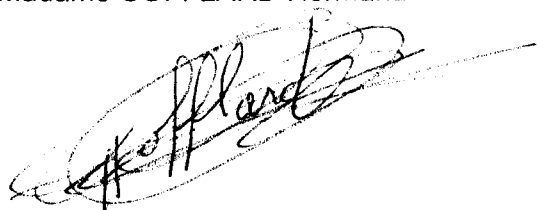
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

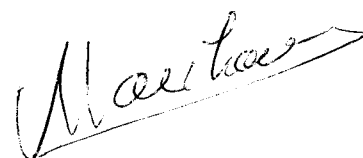
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, les associés présents et mandataires.

Madame COFFLARD Hermana



Madame MARCHOU Angélique



AJC PRESTATION
TRANSPORT FUNERAIRE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 630 EUROS
SIEGE SOCIAL : 138 PLACE DE LA NEUVILLE 60 390 AUNEUIL
RCS BEAUVAIS B 510 658 834

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS SUITE A L'AGO DU 30 JUIN 2023

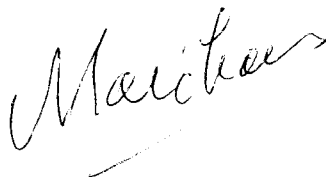
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de E. 39 165, nous vous demandons d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte de report à nouveau soit E. 39 165.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Madame COFFLARD Hermana



Madame MARCHOU Angélique



AJC PRESTATION
TRANSPORT FUNERAIRE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 630 EUROS
SIEGE SOCIAL : 138 PLACE DE LA NEUVILLE 60 390 AUNEUIL
RCS BEAUVAIS B 510 658 834

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles L 223-19 du Code de Commerce relatif à toutes les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants ou associés, qui doivent être soumises au contrôle des associés.

L'article L. 223-20 du Code de Commerce dispense de cette procédure, les conventions courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, pour assurer l'information des associés et éviter les difficultés d'appréciation, nous jugeons préférable de relater toutes les opérations de l'exercice.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE.

I - Apport en compte courant d'associés.

Néant.

II - Associé rémunéré par un contrat de travail.

Néant.

CONVENTION ANTERIEURE CONCLUE AYANT POURSUIVIE SES EFFETS :

I - Apport en compte courant d'associés.

Solde compte courants au 31/12/2022 : 792.52 euros.

II - Associé rémunéré par un contrat de travail.

Néant.

LE GERANT



AJC PRESTATION
TRANSPORT FUNERAIRE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 630 EUROS
SIEGE SOCIAL : 138 PLACE DE LA NEUVILLE 60 390 AUNEUIL
RCS BEAUVAIS B 510 658 834

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'une durée de douze mois, le chiffre d'affaires s'est élevé à E. 473 344 contre E. 530 675 l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total E. 527 080 contre E. 567 686 l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à une perte de E. 51 674 contre une perte de E. 33 896 l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à une perte de E. 52 111 contre une perte de E. 34 578 l'exercice précédent.

Au final l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte de E. 39 165 après prise en compte d'un montant de E. 0 au titre de l'impôt sur les bénéfices.

H.C

- Dépenses somptuaires :

Conformément aux articles 223 quater et quinquies du Code général de Impôts, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense somptuaire ou autre charge visée par l'article 39-4 du même code.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS.

La Société ne détient aucun titre ni aucune participation dans le capital d'une autre Société.

III - AFFECTATION.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de E. 39 165.

Nous vous demandons d'affecter la perte de l'exercice en totalité au compte de report à nouveau soit E. 39 165.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient positifs de E. 53 679, soit un montant supérieur à la moitié de la valeur du capital social.

IV - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L .223-19 DU CODE DE COMMERCE.

Vous trouverez, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L. 223-42 du Code de Commerce et que nous soumettons à votre approbation.

V - REMUNERATION DE LA GERANCE.

Nous vous indiquons que les fonctions de la gérance ont été rémunérées au cours de l'exercice écoulé pour un montant brut de E. 33 600.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. C.', is written over a faint, circular stamp or watermark.